

Compiègne, le 3 novembre 2020

Décision N° 2020-205 I

(modifie la décision n°2020-188I en date du 5 octobre 2020)

Objet : élections universitaires – scrutin du 17 au 19 novembre 2020 – modification de l’horaire d’ouverture.

L’administratrice provisoire de l’université de technologie de Compiègne,
Vu le code de l’éducation, article L719-1 et articles D719-1 à D719-40,
Vu l’avis du comité électoral consultatif en date du 3 novembre 2020,

DÉCIDE

Article 1 :

Le paragraphe 1 de l’article 3 « dates du scrutin » de la décision n° 2020-188I en date du 5 octobre 2020 est modifié comme suit :

« Article 3 : Dates du scrutin

*Les élections universitaires interviendront par un vote électronique par internet en ce qui concerne le collège des usagers et des personnels de l’UTC, du **mardi 17 novembre 2020 9h30 au jeudi 19 novembre 2020 17h00 heures locales.** »*

Article 2 :

La directrice générale des services de l’UTC est chargée de l’exécution de la présente décision.

L’administratrice provisoire,

Claire Rossi



Service des
Affaires Générales
et Juridiques
sagi@utc.fr
☎ 03-44-23-73-76

original : service des affaires générales et juridiques
copie : rectorat
diffusion : générale
Rubrique « actes réglementaires »

Université de technologie
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr